

Les RÉSERVES d'AVANT MATCH

Ce tableau de modèles doit prendre place dans les vestiaires de votre terrain. Il vous permettra de poser correctement vos réserves sans encourir le rejet sur la forme. Pour les confirmer et les transformer en réclamation, voyez les Articles 186 et 187 des R.G.

Joueur non inscrit sur feuille de match entrant en cours de partie (art. 145 des R.G.)

Rappel : la réserve doit être faite verbalement et aussitôt, auprès de l'arbitre, en présence du capitaine adverse, et sera transcrite sur la feuille de match, soit à la mi-temps, soit à la fin du match, selon le cas.

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine du (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (nom, prénom), du (nom du club), motif : ce joueur, non inscrit sur la feuille de match au moment du coup d'envoi, se présente en cours de partie et ne présente pas de licence.

Contestation de mutation pour changement de résidence (art. 92 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine du (nom du club) pose des réserves sur la qualification et la participation du joueur (nom, prénom, numéro de licence) de (nom du club), motif : ce joueur a obtenu en cours de saison une licence "mutation" pour changement de résidence, alors qu'il est toujours, en réalité, domicilié à... .., obtenue par fraude, sa qualification est irrégulière et sa licence ne lui permet pas de jouer.

Joueur suspendu, venant d'une autre Ligue (art. 150 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine du (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (nom, prénom, numéro de licence), du (nom du club), motif : ce joueur, muté en cours de saison, est sous le coup d'une suspension ferme non purgée à ce jour, émanant d'une autre ligue : il ne peut donc pas participer à la rencontre.

Joueur sans licence ni pièce d'identité (art. 141 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (nom, prénom), motif : ce joueur, qui ne présente ni licence ni pièce d'identité quelconque, n'a pas le droit de prendre part au match.

Joueur sans licence, avec pièce d'identité sans photo (art. 141 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club) pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (nom, prénom) du (nom du club), motif : ce joueur, sans licence ni pièce officielle d'identité avec photo, ne présente que (une carte de Sécurité Sociale) démunie de photographie, pièce insuffisante pour justifier son identité et sa qualification. Il n'a donc pas le droit de disputer le match.

Joueur sans licence, refusant de laisser à l'arbitre la pièce d'identité produite (art. 141 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club) pose des réserves sur la qualification et la participation du joueur (nom, prénom), de (nom du club), motif : ce joueur, qui ne présente ni licence, ni pièce officielle d'identité, refuse de laisser à la disposition de l'arbitre le document qu'il présente pour justifier son identité : il n'a donc pas le droit de participer au match.

Fonction officielle exercée malgré une suspension (art. 150 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match de (nom, prénom, numéro de licence) du (nom du club), en qualité d'arbitre bénévole, motif : étant suspendu, il ne peut exercer cette fonction officielle.

Délai de qualification (art. 89 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (nom, prénom, numéro de licence) de (nom du club), motif : ce joueur ne présente pas ce jour les quatre jours francs de qualification.

Joueur sans licence (art. 141 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine du (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (nom, prénom), de (nom du club), motif : ce joueur ne présente pas de licence, ni de certificat médical.

Autorisations médicales (art. 70, 72, 73 des R.G.)

Je soussigné, (nom, prénom) capitaine de (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (nom, prénom, numéro de licence), du (nom du club), motif : (à adapter selon le cas) :

- ce joueur, de catégorie 18 ans, n'est pas médicalement autorisé à participer à un match de catégorie Seniors, la mention Np2 étant rayée,

- ce joueur de catégorie 15 ans, n'est pas 15 ans 2^{ème} année et ne peut donc être doublement surclassé,

- ce joueur de catégorie 15 ans 2^{ème} année, ne présente pas l'autorisation médicale nécessaire pour jouer en catégorie supérieure.

Nombre de joueurs mutés (art. 12 des R.S. du District.)

Rappel :

Equipes premières : maximum 6 licences "mutation".

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine du (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match des joueurs (noms, prénoms, numéros de licence), de (nom du club), motif : ces joueurs sont titulaires de licences "mutation" alors que le règlement limite à six la participation des joueurs mutés, dont deux maximum hors période.

Match à rejouer – Qualification des joueurs

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match du joueur (nom, prénom, numéro de licence), du (nom du club), motif : ce joueur, dont la licence a été enregistrée le (date), n'était pas qualifié à la date initiale du match prévu (date) et ne peut donc participer à la rencontre.

Participation en équipe inférieure de plus de 3 équipiers ayant disputé 5 matchs en équipe supérieure, celle-ci jouant ce jour.

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match des joueurs (noms, prénoms, numéros de licences), motif : plus de trois joueurs ayant disputé cinq matchs en équipe supérieure participent au match, celle-ci jouant ce jour.

Participation en équipe inférieure de plus de 2 équipiers ayant disputé 5 matchs en équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club), pose des réserves sur la qualification et la participation au match des joueurs (noms, prénoms, numéros de licences), motif :

1) plus de deux joueurs ayant disputé cinq matchs en équipe supérieure participent au match, celle-ci ne jouant pas ce jour.

2) au moins un joueur ayant disputé la dernière rencontre en équipe supérieure participe au match, celle-ci ne jouant pas ce jour.

Participation de joueurs en Coupe Dupuy

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club), pose des réserves sur la participation au match des joueurs (noms, prénoms, numéros de licences), motif : au moins un joueur ayant disputé cinq rencontres en championnat de ligue, participe au match.

Participation de joueurs en Coupe Raffin

Je soussigné, (nom, prénom), capitaine de (nom du club), pose des réserves sur la participation au match des joueurs (noms, prénoms, numéros de licences), motif :

1) plus de cinq joueurs ayant disputé une ou plusieurs rencontres en Coupe de France et en Challenge Dupuy participent au match.

2) au moins un joueur ayant disputé plus de cinq rencontres en équipe supérieure participe au match.

Article 20-1-1

Pour les rencontres de jeunes, jusqu'au 18 ans et 16 ans F, les réserves sont formulées par le capitaine ou un représentant du club, mais signées obligatoirement par le dirigeant licencié responsable.

Nota : Article 20-1-2

Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posées sur « l'ensemble de l'équipe », sans mentionner la totalité des noms.